CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'APPARTEMENTS PROTEGES A ORSIERES POUR LA FONDATION DE LA PROVIDENCE

RAPPORT DU JURY - JUIN 2023







MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par la Fondation de la Providence à Montagnier, mandant et Maître de l'ouvrage, avec la collaboration du Service Immobilier et Patrimoine (SIP) du Canton du Valais et l'assistance du bureau INGES Conseil Sàrl.

INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Afin de répondre à une attente croissante, la Fondation de la Providence projette de construire un immeuble d'appartements protégés sur une parcelle cédée par la Commune d'Orsières, adjacente à celle de l'EMS existant et rattachée à cette dernière depuis 2022. La surface et le volume exploitables sont suffisants mais contraints par la présence d'une ligne à haute tension 125 kV appartenant à la Compagnie des Forces Motrices d'Orières (FMO SA).

L'objet du concours ne se limite pas à proposer un immeuble d'appartements protégés mais d'y adjoindre divers espaces comme un foyer de jour et des salles (polyvalente, de repos et de sport) ainsi qu'une liaison couverte et tempérée avec l'EMS de manière à exploiter toutes les synergies d'exploitation possibles entre les 2 entités, le tout en imaginant les extensions futures possibles lorsque la ligne HT sera démontée, ce qui devrait être le cas d'ici 5 à 10 ans.

La Fondation de la Providence est propriétaire de la parcelle N°19755 sur laquelle a été construit l'EMS existant et à laquelle a été rattachée l'ancienne parcelle N°19756, cédée par la Commune d'Orsières. Elle souhaite y construire un immeuble de 18 appartements protégés (ci-après désignés AP) de standing moyen dans le but de les mettre à disposition avec des loyers modérés. Le projet comportera également divers autres aménagements dont un foyer de jour et une liaison couverte et tempérée avec l'EMS.

Le but du concours est d'aboutir à une solution favorisant les synergies entre l'EMS et les AP et préservant au mieux les espaces entre ces 2 entités dans une optique de développement futur. Une utilisation optimale des surfaces et volumes disponibles

doit permettre de conserver les aménagements existants (parking, terrain de jeu, promenade et cheminement des enfants des écoles à travers le site) en les remodelant ou en les déplaçant quand cela s'avère nécessaire. Il y aura aussi lieu d'en intégrer de nouveaux (liaison couverte et tempérée, parcours de motricité et places de parc supplémentaires).

Dans une 1ère phase, l'immeuble du projet, comportera 16 appartements de 2,5 pièces et 2 de 3,5 pièces avec des balcons ou terrasses. Ressemblante à celle d'un habitat courant, la conception architecturale tiendra compte d'une mobilité potentiellement réduite des futurs locataires et doit, autant que possible, favoriser l'indépendance des personnes.

Dans une 2^{ème} phase, il y a lieu de prévoir et de projeter une extension future qui sera réalisée lorsque la ligne HT qui traverse la parcelle sera démontée. Elle comprendra 12 appartements supplémentaires de 2,5 pièces et sera représentée en pointillé dans les documents du rendu.

Un foyer de jour, une salle polyvalente et une salle de repos pour le personnel de l'EMS sont prévus dans le nouveau bâtiment. Une liaison couverte et tempérée reliant le futur bâtiment à l'EMS existant est envisagée pour un flux confortable et sécurisé des personnes et des marchandises à tout moment de la journée et de l'année, l'objectif étant de favoriser les synergies d'exploitation entre les 2 entités. De nouvelles places de parc sont nécessaires. Etant donné la limitation des espaces disponibles, elles seront disposées en sous-sol de l'immeuble des AP (18 pl) et en extérieur (10 pl) sur des zones actuellement végétalisées à ne réduire que pour couvrir les nouveaux besoins avérés de la Fondation.

Contrainte particulière

Une ligne à haute tension 125 kV traverse le site en son centre. La présence de cette ligne, encore en service pour quelques années, implique le respect de restrictions définies dans les ordonnances OLEI et ORNI citées au chapitre 8 relatif aux dispositions règlementaires. Dans la note explicative en fin du présent chapitre, il est expliqué que les profils établis par le géomètre mentionnent les zones et volumes où toute construction est proscrite et ceux pouvant bénéficier d'une dérogation.

La hauteur constructible avec dérogation sous la ligne HT décroît plus on s'éloigne du pylône en direction du point bas de la portée. Dans la direction ouest, la hauteur libre croît à 45° entre un 1er profil situé à 6m et un 2ème situé à 21m de l'axe du câble conducteur inférieur (voir profils sous point 21.3). Au-delà, elle est totalement libre. Pour le foyer de jour et/ou la salle polyvalente du bâtiment des AP, selon l'éventuelle option prise par les concurrents de les disposer en partie sous la ligne HT, une dérogation peut être accordée moyennant la conception d'une toiture résistante au feu et à la rupture/chute d'un câble. La distance de sécurité entre le câble inférieur et le fini de la toiture sera d'au minimum 8.25m.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours, qui requiert une association d'architecte et d'ingénieur civil est un concours d'architecture, plus précisément un concours de projets dans le cadre d'une procédure sur invitation à un degré, au sens des dispositions du règlement SIA 142.

La procédure n'est pas soumise à la législation relative aux marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil qui, pour des raisons d'anonymat, ne peut participer qu'à un seul projet. Les groupes et bureaux d'architecture pilotes se sont définitivement inscrits par courrier recommandé adressé au secrétariat du concours dans le délai prescrit fixé au 7 février 2023.

Les architectes invités doivent vérifier qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142 (proches parents ou en relation de dépendance avec un ou des membres du jury, etc. ...).

Les architectes doivent être inscrits sur la liste permanente du Canton du Valais, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou

inscrits au registre suisse A ou B et répondant aux exigences de la liste permanente du Canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs. Il en va de même pour les ingénieurs qui les accompagnent.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de la remise du projet.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets ont été examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils expriment dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

REPONSES AUX QUESTIONS

25 questions ont été posées dans le délai du 3 mars 2023 fixé dans le règlement du concours, questions auxquelles le jury a répondu en date du 17 mars 2023.

JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

M. Philippe Venetz Architecte cantonal

Membres non-professionnels

Patrice Michaud Directeur de la Fondation de la Providence
Patricia Gabioud Membre du Comité et du Conseil de Fondation

Joachim Rausis Président de la Commune d'Orsières

Membres professionnels

Stéphanie Fornay-Farquet Architecte EPFL SIA au Châble

Laurent Vuilleumier Architecte EPFL SIA FAS à Pampigny VD

Miguel Fernandez Ruiz Dr ès Sciences, ingénieur civil UPM à Ecublens

Suppléants non-professionnels

Jean-Pierre Guex Président du Comité et du Conseil de Fondation

Suppléants professionnels

Christophe Lugon-Moulin Architecte au Service Immobilier et Patrimoine

Experts

Amélie Wenger-Reymond Ingénieure au Service de la Santé Publique Fabien Delavy Ancien directeur de l'EMS Riond-Vert à Vouvry

Bernard Lattion Responsable du Service Technique & Sécurité de la Fondation

Secrétaire de la procédure

Luc Darbellay Ingénieur civil EPFL - INGES Conseil Sàrl - BAMO

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé le 6 juin 2023 à l'EMS d'Orsières par le Service Immobilier et Patrimoine avec l'appui du bureau INGES Conseil Sàrl (BAMO).

Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

12 équipes se sont inscrites au concours. 10 projets ont été retournés dans les délais, 1 concurrent ayant préalablement annoncé son retrait de la procédure et 1 autre n'ayant pas remis de projet.

Les dix maquettes ont été remises, dans les délais, directement auprès de la Fondation de la Providence à Montagnier.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Tous les projets respectent les prescriptions de distances aux limites et d'alignements sur rues.

Les projets respectent les distances et gabarits de sécurité par rapport à la ligne HT avec quasiment pour tous, étant donné l'espace contraint, un point plus ou moins critique à vérifier.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenue dans le rapport technique de l'examen préalable.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façades, des surfaces brutes de planchers et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les surfaces et volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 15 et vendredi 16 juin 2023.

ANALYSE DU SITE

Le périmètre du concours correspond aux limites de la parcelle 19755.

La parcelle est située en zone de «constructions et installations publiques ou d'intérêt général» (ZCIP A).

Pour cette zone le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) n'impose pas de contraintes particulières en matière de distances aux limites ou de hauteur des bâtiments. Les règles générales à appliquer sont celles de la Loi cantonale sur les Constructions (LC) RS 705.1 du 15.12.2016 et de son Ordonnance (OC) RS 705.100.

Le bâtiment actuel de l'EMS et ses aménagements extérieurs, la ligne électrique ainsi que la topographie en pente douce sont des composantes importantes du site. L'un des enjeux du projet est de disposer et créer habilement avec ces composantes et contraintes pour constituer un nouvel ensemble bâti homogène et fonctionnel.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 10 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l'article 19.1 de la norme SIA 142, prend acte qu'aucun des projets ne s'écarte fondamentalement du programme au point d'être exclu et décide de tous les accepter au jugement.

Toutefois les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix (art. 22.2 et 3, SIA 142) :

- N°04 CENTRAL PARK
- N°07 WONDFRWALL
- N°08 ORSÂÏRE
- N°10 LITTLE BY LITTLE

1er tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, soit dans leur relation au site, soit dans l'organisation architecturale et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 3 projets suivants sont éliminés:

- N°02 I A CI AIRIÈRE
- N°08 ORSÂÏRE
- N°09 SISAO

2ème tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions et points de vue des futurs utilisateurs afin de comprendre le fonctionnement entre les différentes affectations du programme. Le jury a étudié entre autres le rapport du nouvel immeuble avec le contexte bâti, la qualité des espaces extérieurs et de la liaison chauffée, l'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les contraintes de réalisation des travaux, en lien avec le maintien de l'activité de l'EMS et/ou de la présence de la ligne électrique. Etant sur place, le jury a pu évaluer les projets «in situ». Les 4 projets suivants sont éliminés:

- N°01 TOSTAKY
- N°03 MA NOUVELLE MAISON
- N°05 TRIPTYQUE
- N°07 WONDERWALL

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 95'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1er rang / 1ere mention
Projet N°10 LITTLE BY LITTLE

CHF 30'000.- HT

2eme rang / 1er prix
Projet N°06 TINGHIR

CHF 24'000.- HT

3eme rang / 2eme mention
Projet N°04 CENTRAL PARK

CHF 13'000.- HT

Le jury décide d'attribuer à chacun des sept bureaux non primés un montant de CHF 4'000.- HT.

Remarque: les projets N°04 et 10 font l'objet d'une mention en raison de la liberté prise quant à la répartition du nombre d'appartements entre la 1^{ère} et la 2^{ème} étape. Le total de 30 appartements au final est respecté.

 1	
Arrivé au terme de ses délibérations, le jury,	Philippe Venetz
décide d'attribuer le <u>le raug</u> , <u>l'en mention</u> au projet :	Patrice Michaud
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.	Patricia Gabioud
Orsières, le 16 juin 2023	Joachim Rausis
	Stéphanie Fornay-Farquet
	Laurent Vuilleumier
	Miguel Fernandez Ruiz
	Jean-Pierre Guex
	Christophe Lugon-Moulin
	Amélie Wenger-Reymond
	Fabien Delavy
	Bernard Lattion
	Luc Darbellay () ella
	The state of the s

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

La diversité des propositions présentées ont mis en évidence les contraintes liées au site. Le jury tient à relever l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité des projets présentés et leur contribution à la découverte de solutions.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°10 «LITTLE BY LITTLE» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement -programme du concours ainsi que l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

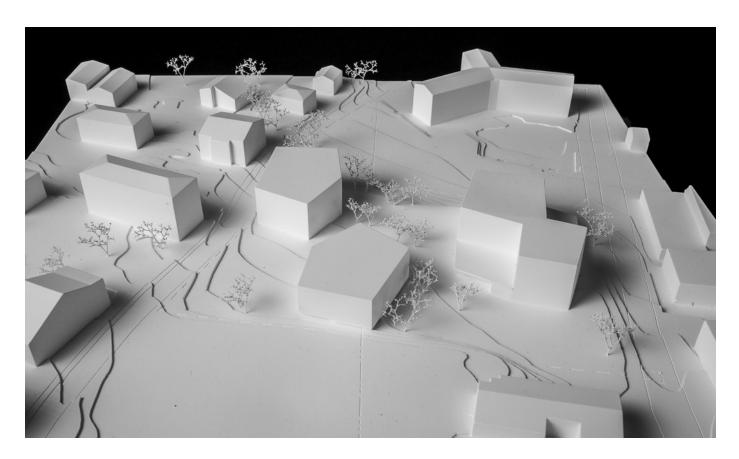
Ce projet propose de prolonger la logique de l'EMS existant en implantant librement deux volumes non-orthogonaux sur la parcelle. La précision des implantations et des volumétries, créé un ensemble cohérent et harmonieux. La qualité et la simplicité proposée autant pour les espaces extérieurs que pour les séduisants appartements répond pleinement aux objectifs formulés par le Maître de l'ouvrage.

VERNISSAGE ET EXPOSITION PUBLIQUE

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le jeudi 13 juillet 2023 à 16 heures dans une salle du rez-de-chaussée de l'EMS d'Orsières.

Les projets seront ensuite exposés du vendredi 14 au mardi 25 juillet 2023 dans une salle dédiée de l'EMS qui sera en accès libre chaque jour, hormis les dimanches 16 et 23 juillet, aux heures usuelles des visites, de 14h00 à 18h00.

PROJETS PRIMES



N°10 LITTLE BY LITTLE

1^{ER} RANG / 1^{ÈRE} MENTION

CB ARCHITECTES, SION

Collaborateurs:

Jérémie Rey, Térence Biselx, Thomas Crognaletti

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateurs:

Nicolas Corger

12

Le projet Little by little propose de prolonger la logique de l'EMS existant en implantant librement deux volumes non-orthogonaux sur la parcelle.

Le bâtiment de quatre niveaux de la première étape est implanté dans l'angle nord-ouest et libère des espaces extérieurs généreux tout en conservant une grande perméabilité entre les nombreux équipements publics (EMS, écoles, infrastructures sportives et récréatives) du site. La forme pentagonale est appréciée, elle diminue la perception des longueurs de façades pour s'intégrer au contexte et offre des dégagements intéressants sur le paysage depuis chaque logement et depuis l'espace public.

Le foyer et la salle polyvalente, idéalement disposés au rez-de-chaussée, se prolongent sur l'extérieur et permettent de nombreuses synergies avec les espaces communs de l'EMS. Faciles d'accès, les salles peuvent également être utilisées de manière autonome. Ce choix qui facilite et encourage les échanges résidents, visiteurs, écoliers est à saluer. Toutefois la liaison tempérée, située en sous-sol et réduite à son strict minimum, est à retravailler pour lui apporter du confort et de la qualité.

L'implantation d'un second volume de trois niveaux en deuxième étape complète le système et crée un ensemble cohérent. Il redéfinit les aménagements extérieurs avec à l'Est le jardin existant, au centre le parc avec sa place de jeux depuis lequel on accède aux différentes entrées des bâtiments et au sud-ouest le parking extérieur en lien avec la route du stade.

Cinq appartements sont réunis par étage autour d'une cage d'escalier éclairée zénithalement qui permet des échappées visuelles entre les niveaux. La typologie proposée est de grande qualité, notamment les espaces, la double orientation, le traitement des ouvertures toute hauteur et le positionnement de la loggia qui favorise la privacité. Le jury apprécie également l'intégration du réduit de rangement dans le logement qui apporte un confort d'utilisation supplémentaire et diminue l'emprise des sous-sols.

Le système constructif choisi est économique et l'expression architecturale harmonieuse. Finalement la simplicité est la grande force de ce très beau projet.

Concept statique & environnemental

Concernant la structure, le projet propose une construction en béton armé basé sur le concept de plancher-dalle appuyé sur des murs et des colonnes ainsi que sur des sommiers pour le report des charges. Cet ensemble monolithique assure tant la transmission des charges verticales que le contreventement horizontal de manière efficace.

Les portées du projet sont en général modestes et permettent une épaisseur des dalles faible, répondant d'une manière adéquate tant aux exigences de rupture qu'en service (flèches, vibrations, acoustique). L'emploi du béton armé dans le sous-sol permet en outre d'assurer l'étanchéité et la reprise des actions, qui pourrait se combiner avec des techniques de remblai léger à certains endroits.

Concernant l'impact environnemental de la construction, l'épaisseur des dalles assure une faible consommation des matériaux et une empreinte carbone encore raisonnable. La solution proposée pourrait dans ce sens se combiner avec l'emploi des dalles nervurées afin de réduire plus encore la consommation de ressources et/ou analyser la pertinence et possibilité d'utiliser du béton recyclé ou usage de ciments avec faible contenu de clinker.

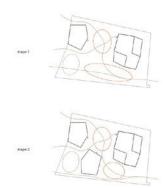
Localisé eu Sud de village d'Orsières, le quertier est composé de bétiments de logements collectifs et d'infessiructures publiques dant l'EMS de la Providence quis es rouve dans le périmites d'intervention. Avec le présence du Stade eu Sud et du Cycle Tointeration au Nota, les aborde du states cont peu bâtis ce qui offre des dégagements dens toutes les directions sur les cotteaux et les montagnes de l'Entremont.

Rapport au contexte et expression

Le projet propose de répertir les logements protégés dans deux volumes, orient avec le bâtiment existant de le Providence un ensemble coherent. Leur forme hesegonale limite les longueurs de fapade et permet d'avoir une volumitré que dablogue tent ence les immedibles d'hébolistiques à l'Ouest q'une les labitement de l'Abble de La disposition des bâtiments en quantonne ainsi que les pla de fapade permettant d'évriter des respons fronteux entre les apportements et avec l'EMS.



Les espaces générés entre les bâtements créent une promanade et séquencent les vues dens et hors de l'flot. À l'Est, le jedin existent de la Providence est maintain. Au centre un pare aménagé accessible la place de jeux, des aspaces de mourate et l'est leves cet espace que s'ouvent les entrées des trois entiés. Le parking extérieur prend place à l'Ouest, en relation directe evec la route du Stade.

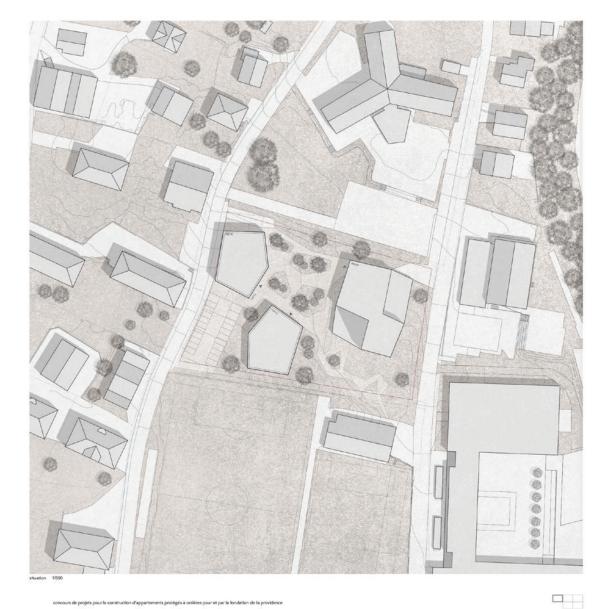


Concept architectural

Les appartements s'ericulent autour d'une cege d'escaler contrale générause et convinie à l'éclassige natural aériètel. Cinq appartements sont distribués per nineau, permettent à chaque logureurit de gour d'une doublé orientation. Il sont conçuis comme une soccession d'appares, 4-thant les coulsin, qu'il d'érientem su une loggie qui offer lamérie, politicon à princelle. Les leufons confinantes proposées sont générause et monies de gende copre, offerent le possibilité d'une ouverture compétée.

Cheque résident dispose d'un réduit de rangement individuel positionné dans le logement pour plus de confort

Le programme commun est disposé au rez-de chaussée. Chaque partie est connectée à la distribution principali mes peut fonctionner de manière eutonome. Le Seison evec FEMS est proposée en sous-sol, où Ton retrour digelément les locaux schriques ainsi que le parking.



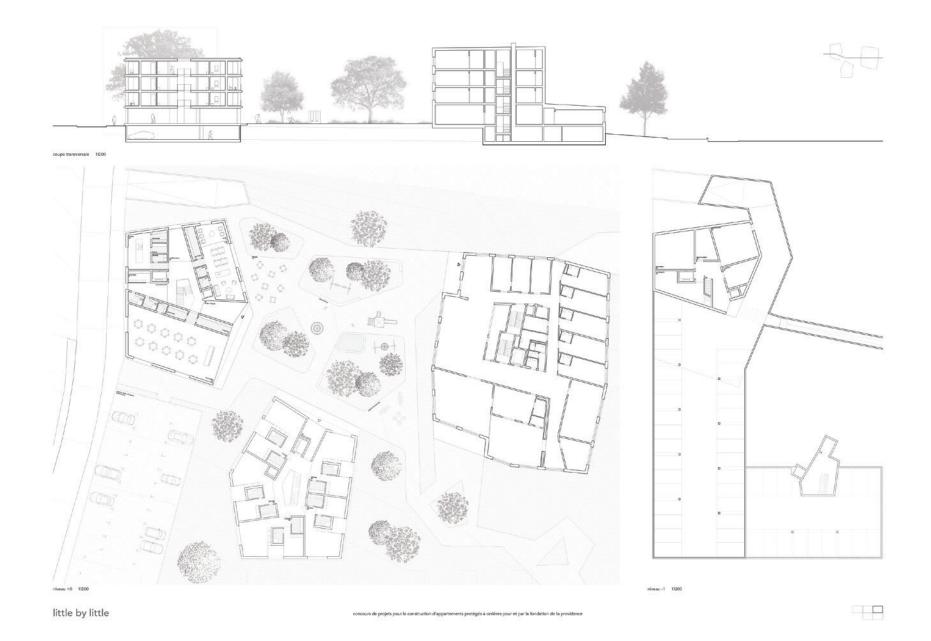
little by little

concours de projets pour la construction d'appartements protégés à orsières pour et par la fondation de la providence



15

N°10 LITTLE BY LITTLE

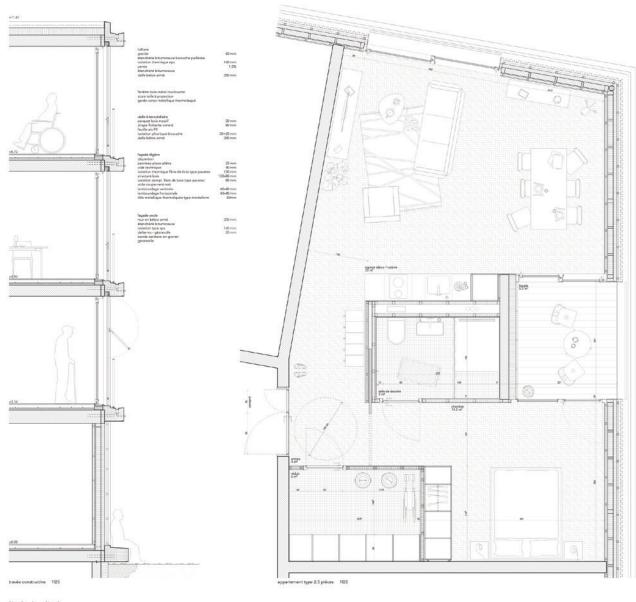


N°10 LITTLE BY LITTLE

16



17



Concept structurel & parasismique

Le concept stitique des bétiments se compose d'une part de delles et de mus intérieur en bétien armé et d'autre part de mus de périphérie quasi intégralement en cessarur boix non-porteuse hornis quidques refends similações et des colonnes dese les angles principeus en pâx. Le dégagement ou n'aceu 1-7 de la bitiment nord est tedide viu en commer mente l'entreveul noyê d'act le mus des érageis expérieurs qui permet de cele commer mente l'entreveul noyê d'act le mus des érageis expérieurs qui permet de cele de la commercia de l'entreveul noyê d'act le mus des érageis expérieurs qui permet de cele de l'entreveul noyê de la commercia de l'entreveul no les després expérieurs de l'entreveul no de l'entreveul no les des des des des l'entreveuls de l'entreveul nouve de l'entreveul no l'entreveul noyêt de la les dégages expérieurs qui permet de cele de l'entreveul noyêt de l'entreveul noyêt de la les després expérieurs de l'entreveul no de l'entreveul noyêt de l'entreveul noyêt de l'entreveul no de l'entreveul noyêt de l

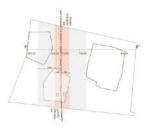
Les efforts sismiques provenent des delles en béton assurant l'effet disphragme sont repri par les refonds en béton armés périphériques évoqués ci dessus et les cages d'ascenses, consistent sur toute la houteur des objets, conscierment plocés en termes de rigidité et d' longues selon le schéme circontre.

Le concept stabque et parssiamique permet d'assoir le programme architectural en le



ontraintes du site

L'explantation et le phasage proposé permettent d'intégrer le problématique liée à la présence de la ligne HT. Le bistiment eu Nord (stat du site construit fond de la previsée phase et touvre entifierment en debons de la core non-construitée). Aucure construité non était présente sous la ligne HT ons de la pessidee phase, it recorption de la faison souterraine ever ETMS, souter dérogation n'est per conséquent nécessaire.

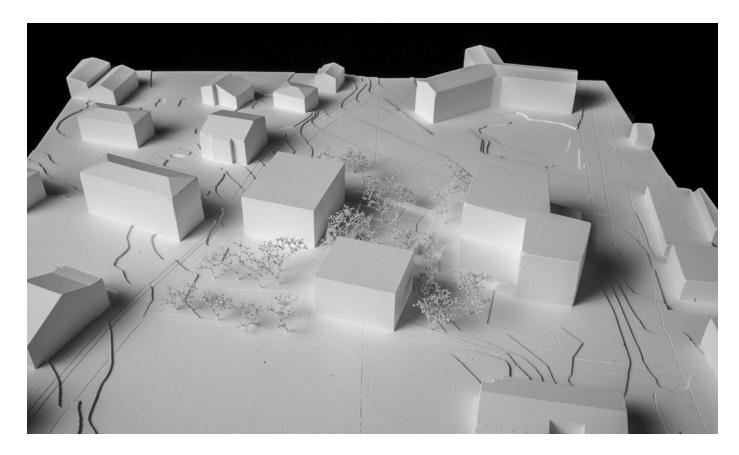




little by little

concours de projets pour la construction d'appartements protégés à orsières pour et par la fondation de la providence

N°10 LITTLE BY LITTLE



N°06 TINGHIR

2^{èME} RANG / 1^{ER} PRIX

GAME SARL

ET COQUOZ SA, MARTIGNY

Collaborateurs:

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Jean Aubert, Leila Duperray, Leticia Dos Santos Boschetti, Joseph Metroz

Thomas Coquoz, Elsa Martinet, Lisa Maumary

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs:

David Torrent, David Kuonen

20

Les auteurs du projet Tinghir jouent avec la déclivité naturelle du site pour implanter, dans l'angle Nord-Ouest de la parcelle, un grand socle de liaison illuminé naturellement entre l'EMS existant et les futurs logements. Dans ce socle sont installés de manière très simple et avec de grandes qualités les programmes communs du foyer et de la salle polyvalente, réunis autour d'un patio vitré semi enterré. L'émergence de quatre niveaux de la première étape de logements est directement accolée à ce patio, ce qui garantit un excellent accès des résidents à ces structures. La seconde étape du projet est proposée logiquement sous la forme d'un volume plus réduit placé au centre de la frange Sud de la parcelle et offrant des dégagements propices aux habitants. Le site est ainsi divisé en plusieurs zones comportant chacune des qualités propres pour former un tout cohérant. Cependant, cette implantation compromet la faisabilité de l'opération puisque l'angle Nord-Est du bâtiment de la première étape présente un dépassement très conséquent par rapport aux gabarits imposés par la ligne à haute-tension. Le jury déplore également une certaine distanciation de l'entrée de l'EMS due à la présence de la nouvelle longue rampe d'une part et au nouvel accès par l'angle Sud-Ouest de la parcelle d'autre part.

A l'intérieur des immeubles, les logements sont bien organisés et présentent des qualités indéniables. Le jury apprécie particulièrement la générosité du palier de distribution des appartements à chaque étage avec son prolongement en loggia commune. Ce dispositif permet d'offrir un espace partagé très bienvenu pour les rencontres entre résidents.

La mise en œuvre et le système de construction choisis pour les émergences sont jugés positivement et vont dans le sens d'une bonne économie. Par contre, l'immense emprise des sous-sols sur près de la moitié de la parcelle péjore grandement l'équilibre financier de l'opération et en fait l'un des projets les plus volumineux. Finalement, on en vient presque à regretter l'effort considérable fait pour des espaces que l'on «cache» au lieu de les présenter comme «vitrine» de l'institution.

Concept statique & environnemental

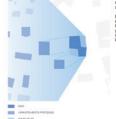
Ce projet propose une nouvelle construction avec un socle et une partie semienterrée en béton armé et une partie hors sol en bois (cette dernière avec toutefois certains éléments, comme les noyaux, en béton armé). Ce concept est considéré comme adapté, permettant de porter de manière efficace les charges verticales et de contreventer la construction vis-à-vis des actions sismiques (une dalle mixte avec du béton armé sur les planchers en bois aurait pu être disposée également pour garantir l'effet diaphragme). Les portées du projet sont relativement modestes en général, ce qui permet de limiter la hauteur des planchers et de minimiser la quantité de matériau. Cela dénote une volonté de minimiser la consommation des ressources et révèle un engagement au sujet du développement durable.

La liaison avec le bâtiment existant est en béton armé, garantissant l'étanchéité et résistance de la construction. Elle nécessite toutefois une reprise en sous-œuvre locale avec la mise en œuvre d'une technique d'excavation par avancement. Cette proposition est avantageuse pour l'exploitation du bâtiment pendant la construction et elle demeure techniquement possible, mais présente une certaine difficulté et des coûts associés plus élevés que d'autres.

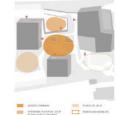
TINGHIR



Les bâtiments, composés autours d'espaces communautaires









insertion des volumes dans l'environnement bâti

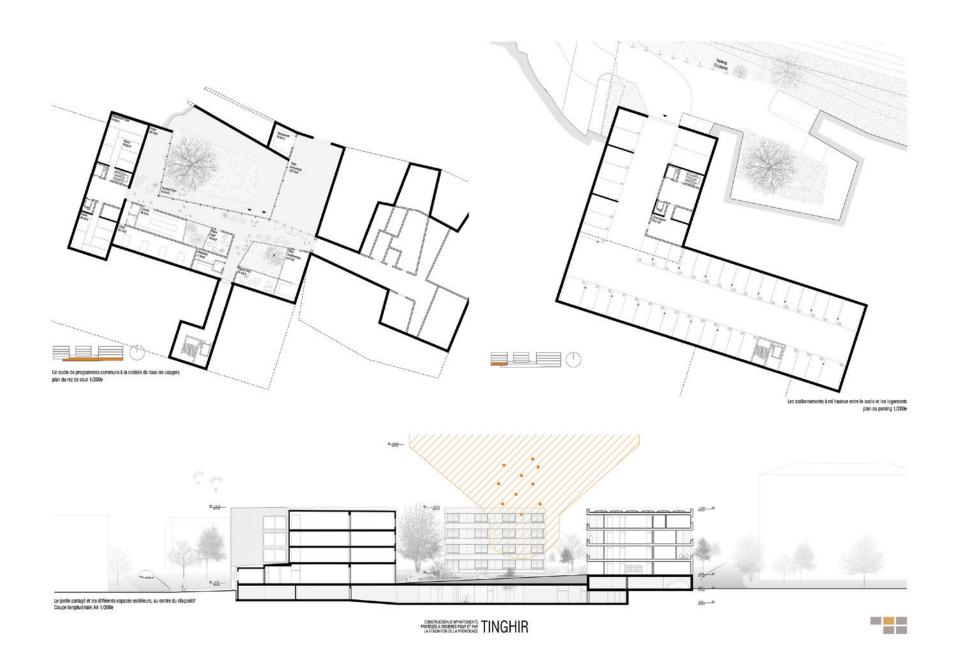


Espaces extérieurs



22

Plan masse 1/500e







25

STRUCTURE ET CONCEPT SISMIQUE

La comescion à l'ISIG existent en leit par le sicce soit d'aux mars laiseux constituit cupiral facilitére asserul la reprise ne souscusure des charges des reuns de l'ESIG. La prospections en rouvrece le tait à la main et par pot les marcine en l'Aspeps d'estre 2 milleux. Cette milliouble et la minimative et la retaine à aux nomment la vive de l'ISIG. Eur perme mars consessor directs nomment la vive de l'ISIG. Eur perme mar comment de de l'ISIG. Eur perme tant consessor directs soiquest ettre les d'Éléments parlies programmatiques comme l'accès à la sail polyphilette pour les souges de l'ESIG.

Le socile comme le parking souliesain sont construits en béton armé. Les émegances sont quant à elles en bois, excepté un noyae régide en béton armé qui aicé de qualques contrevertements primphiriques en bois permet de répondre aux exigences sismiques.

NERGIES

Le socie reprend le même système que l'EMS. Ces besoins en chauftage comme en ECS sont assurés par le CAD, et sa ventilation est produite ser un système double-flux.

Une proposition liégérement différente est proposée pour les appartements. Si le CAD dijs présent sur sité assure les besons en ECS, une PAC électroble de labite puissance assure le chauffage mais aussi le refusichissement estival des appartements permettant une température idéale tout au long de l'année.

Peur les Agements, la pusposition est d'accourre l'aux besoit en chauffage par une PPG are-aux rétrabble permetaire d'accourre aux locations une temperature indisée même en dét Les paraneux soities couvante le la complétant diséasent le système. Concommet la vorifiation, un système surige l'un est procosa. Il premet un control réale par les apportements en present pau ce pauc. Cest un système plus agiét que le couple fau, qui permet d'auther les quaises en dailé et abutroit les modifications des plateaux d'appartements (indeputation de 2.5 pc m à 3.5 pc un de-vertaux.

MATERIAL ITE

Homisis ous municipais constitutation of occlopiques, la construction on beis permet of other as a locationer un instrume challenges, and instrument of other as a location or in guidant permetal of the constitution of the plant convent occupies in journal can des accordinates location (see instanting).

TYPOLOGIE

Cemboltament en diagonal des différents espaces de vie (un très-cuisies-sairen), de plus peit au plus grand, du plus public au plus pouls, maciniss la senantice de pronocleur de l'espaco. Dans cette elsquance spatide, la cusière est au centre de systières et oriente épidereurannent au une logis privalen. La double existentation des sairens maximises la humière naturelle class less accentements.





CONSTRUCTION D'APPARTEMENTS TINGHIR



N°04 CENTRAL PARK

3^{èME} RANG / 2^{èME} MENTION

LDW ARCHITECTES, GENEVE ET ATELIER D'ARCHITECTURE J-F LATTION, ORSIERES

Collaborateurs:

Marine de Carbonnières, Astrid Rogg, Laurent de Wurstemberger

Jean-François Lattion, Angelo Petrillo

EDMS, PETIT LANCY (GENÈVE)

Collaborateurs:

Yves Bach, Claire Fellmann

28

Le projet Central Park se distingue de ses concurrents en dissociant le programme foyer / salle polyvalente de celui des nouveaux logements. Il cherche ainsi à requalifier l'ensemble du site en créant une triangulation autour d'un grand vide central. Les auteurs proposent même de recycler une structure anciennement présente sur le site – La Retorderie – pour abriter la salle polyvalente dans un volume bas au Nord-Ouest de la parcelle. Cette construction posée sur un socle est habilement reliée par un passage semi-enterré parallèle à la piste de saut de l'école voisine. La liaison aux nouveaux logements, par contre, se fait plus difficilement à travers le parking souterrain proposé. Le jury craint une certaine désorientation des résidents sur ce parcours peu intuitif. Il émet également des doutes sur le fonctionnement du programme communautaire foyer / salle polyvalente sur deux niveaux.

Profitant de son éloignement avec les lignes à haute tension, le bâtiment des nouveaux logements s'implante à l'angle Sud-Ouest de la parcelle sur 5 niveaux identiques. Les douze appartements de la seconde étape peuvent même être intégrés directement à ce volume puisqu'ils forment la quatrième branche de la typologie en moulin proposée. Si le jury apprécie la clarté du concept morphologique et la qualité des sous-espaces du parc, il regrette le volume imposant des nouveaux logements qui dépasse celui de l'EMS existant et entre en conflit avec le bâtiment de logements voisin. Il regrette également les dix places de stationnement disposées curieusement au milieu du parc et qui en troublent la quiétude.

Sur le plan du fonctionnement, la typologie proposée est efficace et la doubleorientation de chaque logement est saluée. Quelques questions subsistent sur la privacité des appartements en rez-de-chaussée, mais la générosité et la luminosité des espaces communs de distribution est appréciée.

Le système constructif et la matérialité proposés offrent une bonne adéquation avec le programme et sont garants, avec la bonne compacité générale de la proposition, du respect des objectifs budgétaires du Maître d'Ouvrage.

Concept statique & environnemental

Ce projet présente une construction avec sous-sol et socle en béton armé et emploi de la construction bois-béton mixte pour les niveaux hors terre. Les bâtiments sont liés par une connexion souterraine en béton armé, laquelle a besoin d'une reprise locale en sous-œuvre sous le bâtiment existant. Le projet propose en général des petites portées, résultant dans une construction rationnelle, économique et avec faible consommation des matériaux. Pour les portées les plus importantes (comme la salle polyvalente), des cadres en bois sont utilisés, recyclés de l'ancienne retorderie. La stabilisation horizontale de l'ensemble est effectuée par des refends en béton armé pour les bâtiments et des croix de St-André (plus un effet cadre) pour la salle polyvalente. Les solutions adoptées sont considérées efficaces et adaptées à la problématique.

Le projet présente en outre des réflexions intéressantes en termes de développement durable, comme l'emploi du bois massif ou des ciments à bas contenu de clinker. Cette attitude est pertinente, nécessitant toutefois une analyse ultérieure sur la disponibilité de ces matériaux de construction. De même, la réflexion sur la construction circulaire et le réemploi d'éléments statiques est saluée et considérée comme un engagement pour le développement durable des constructions.

CENTRAL PARK

LE SITE PAYSAGER

Le projet propose une implantation ponotuelle de bilitments dans le grand parc de la Providence, véritable Qasis de verdure dans le tissu existant, entouré des différents bilitments publica de la commune d'Orisières, et bordé d'un quarber d'habitations.

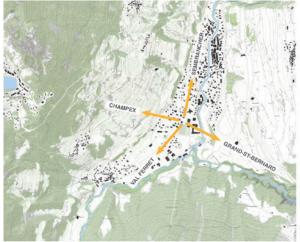
Le bătiment des logements protégés s'insère dans l'angle sudouest du site et dislogue avec les habitations environnantes. Son extension est possible, même si la ligne à haute tension demeure. Riyonnant, les vues s'ouvrent sur les vallées.

La salle polyvalente, nouveau lieu de rencontre communautaire, constitue la potte d'entrée dans le site, su nord-ouest du site, aiors que le foyer, niché sous l'édicule propose un lieu d'accueil cultre et intime, ouvert côté école.

LE PARC PUBLIC

La proposition désire valorier la qualité du vastre ospace de verdure actuel. En plaçant des pavalions aux extérioriés du grand pars, l'objectif est de retrouver ou sortiment d'un liou de losses, vieltable pardin public, accumillant jeux d'entants, mobbies adopté, praisine flourise et nouvelles plantations, le tout relié par des sentiers préfors pour la désambulation des différents utilisatours, avec un varieté de onacours datande.

Cos lieux de premenade représentant des opportunités de rencortres et d'échanges. Les seriors peuvent âlors interagr mes les enfants et auros habitants. Les écoliers traversent le parc, alors que les visiteurs se mélangent à ces échanges intergénérationnels.



WIES CHELL GRAND SAVE



RÉ-EMPLOI LOCAL

La structure de l'ancienne retorpins e stockée sous un ocuver à La Dougr, l'en une opportunate unique pour la re-unisse et la mettre en oeume aux son oncie ses Les termes serion reproceso pour la tructure de la nouvelle salle poyulaint une mariera de se souverir du passe e



TREILLE VÉ-DÉTALISÉE.
Lason potome entre la nouvelle
sale peryvener el (FIMA, elevat un fau
de contemplation, d'asser passèle.
Certrage contre le grandes chairer des
dés à vert, ou implie cromesule cous
les essences en faurs, le disposal d'elle
une canopee intre et protoctre
(Palmiganessers à Lepcig).



CLORIETTE COLLECTIVE
Un cett pavilor est proposé comme
un fee de enconte, un ontraige, un
reluge au ourbre du grand port. Citué
à ti critale ces chemins entre les
differents batiment du die, le pavilon
propose un usage varie et fésible seion
les errieres et beson de officiale,
(kionque à Charn, Loefger (Stud)

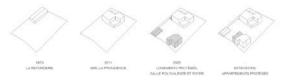


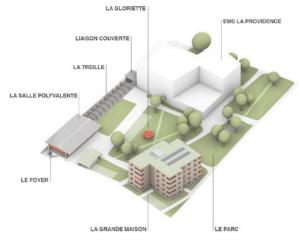
JEUX PARTAGÉS
La place de juux constitue un alement
central dans le dispositif du grand
pars: Ventichie centraliste do sei enfants
du quantier peuvent se mélanger et
porciogée à la de communicaties avec
les plus opés. Les jeux actrés pouront
ave compasses par ce nouveaux, en
bols naturel. (RIIG Opelevalter)



VÉGÉTATION INDIGÉNE

Les essences criceses évalueures les sons, mais les plantes représentant sons, mais les plantes représentant susse une résolute pour ver habitants (outres, bouquest, broislage). La viegation sera locais et entretaine de façon differenciée pour favoir la broinvieté. De plas, les -pontes volumes de la plante de la bita de challes d'autres pour éviter les libits de challes d'autres plus les libits de challes d'autres de l'autres de la libits de l'autres de l'autre









CENTRAL PARK

OASIS - APPARTEMENTS PROTÉGÉS ORSIÈRES - FONDATION LA PROVIDENCE

LE GRAND JARDIN PARTAGÉ

Chaque poche du paro offre un usage vanié, comme un leu de potagore, une place de joux pour les plus petite, un vega une prasire fleurie, un terrain de périanque, ou des surfaces décléce aux horbes aromatiques. On se faufile entre oce poches végifalisées avec des chemnements prácubly, aiors que le rote du paro est entrémente prarticable.

Au centre du parc, la gloriette, un lieu couvert pour s'abriter du soleil, de la pluie ou de la neige. Véritable épicentre de la vio de quartier et lieu de rencontre entre les récidents.

Chaque bătiment possède sa placette d'entrée, plus privée, qui sont reliées par les cheminements piétons adaptés aux PMB pente minimale per personne de la companya del companya del companya de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la companya del compan

LES LIAISONS ENTRE BÂTIMENTS

Tous les programmes sont reliés par des passages sousterrain, permettant une circulation à pied sec.

Plusieurs poches pour les vôles sont prévues aux abords des entrées des bâtiments, et faciliter la mobilité douce.

LA SALLE COMMUNAUTAIRE

La salle polyvalente, construite avec une structure en bois de réemploi, offre un grand espace de rencentre ouvert eur l'ensemble du site. La structure de l'arciserne retorderie, démondée pour laiser place à l'EMS de la Providence, et encore disponible, stockée sous un couvert à La Douge.

L'oide de édufieur les fermes et la charperte de cut arcien bâtimont pormat un anorage dans le passé du lieu : una redécouverte de l'identité du lieu. Sous la belle charperte recondisionné, asglésounilarge oppaceviré, louspotrophable par les sociétés locales, de privie, utiliné pour des fétre communaise ou des événoments lide aux activités de l'EMS, du l'oyer d'accueil temporaire ou des lograments problégés.

LA TREILLE VÉGÉTALISÉE

À l'image des pergolas ornées de vignes, la treille supporte une végitation divoratisée: glycino, clématite, chévrefouille, aristolochia et vigne indigène, réunissant des variations de foullages caduques ou persistante, de couleurs et d'odoure.

Agrémenté d'un long banc d'assise et accompagné d'un parvis de prairie fleurie l'espace treille offre des points de vue sur le parc et le grand paysage des vallées.

Sous la traille on peut se croiser, échanger, contempler, jouer, discuter, fire ou chieminer comme bon nous semble. La végétation qui la couvre agrémente la promonade, la flâmerie ou le repos pur l'ombre qu'elle dispersire.



CENTRAL PARK

OASIS - APPARTEMENTS PROTÉGÉS ORSIÈRES - FONDATION LA PROVIDENCE

LES ESPACES PARTAGÉS

Les logements protégés sont regroupés dans une grande maison indépendante et autonome. On y accède par la rue ou par le parc et le rez-de chaussée s'ouvre sur les différents cheminaments du sits, afin de permettre des lisioons variées.

Au centre de ce dispositif – en grappee –, les zones de creulation constituent des espaces semi publics, appropriables et valorisant la rencentre entre les habitants. Potte acione et buanderies partagées offrent des lieux de rendez-vous connvisux.

Les interactions avec le fayer et l'EMS sont facilitées par des chemisements piétons adaptés, mais les logsments sont conçus pour une vie communautaire intérieure, tout en garantissant une intimité pour celles et ceux qui le souhaitent, dans leur logement.



LE SÉJOUR DE L'APPARTEN

L'ESPACE DE VIE INDIVIDUEL

Les typologies sont identiques pour chaque appartement pour permetire une économie de construction et une flexibilité dans le terros.

Chaque logement est bi-orienté, avec des balcons ouverts sur los différentes criontations des valides environnantes. Los espaces nuits sont clairement séparés des espace de jour.

La cuisine est auverte sur le séjour, mais spatialement séparée, permetant de bénéficier d'un maximum de l'espace de vie d'irre.

Les espaces de jour sont ouvert sur un généreux balcon. De grandes fentitres diffent des vues eur les quatre orientations, ainsi chaque résident pourra choisir sa vue, vers son village ou sa vatée d'origine.



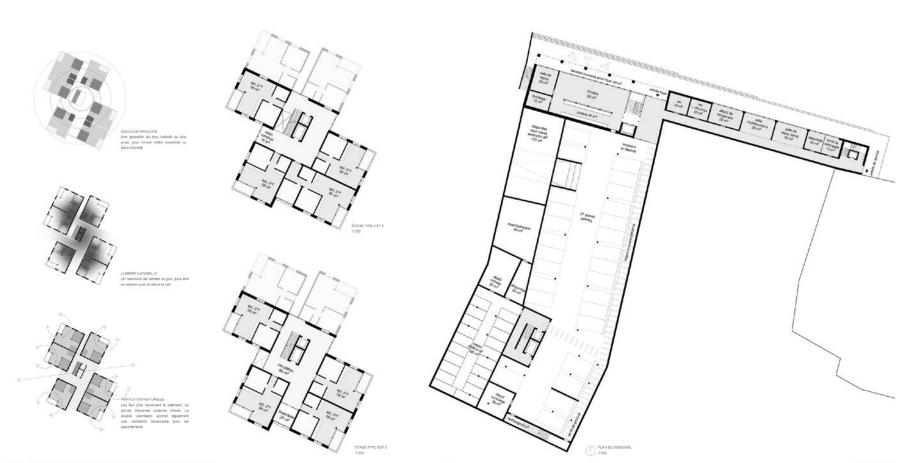
LE PORTIQUE DU FOYER

LE FOYER INTROVERTI

Le fayer with nicht sous is presitten viete, vielebilde sociele mindral propoporat un mur habitit, délimitant la partie nord do la parcello. Afin de garantir une certaine intimité, le foyer s'ouver se nie port lou abord sectors. Un foger récombinguement de la tapocapatible permet d'être presque de piene paré une le revieuxe ventaite, offer un filtre distribute, portique, contro de longue termace abritate, offer un filtre distribute à une ven inférieur de la sale de repose.

En deuxième jour, une cuisine est facilement accessible au noyau de circulation verticale et offre la possibilité aux usagere de ouisiner, proférmenter. Achanger a trave de rélate palement a promitée.

Connecté aux appartements protégés par un cheminement à travers le parking et par une galorie à l'EMS, les circulations permettent de se déplacer à couvert des intempéries, lout en intéreglissant avec les autres programmes proposés.

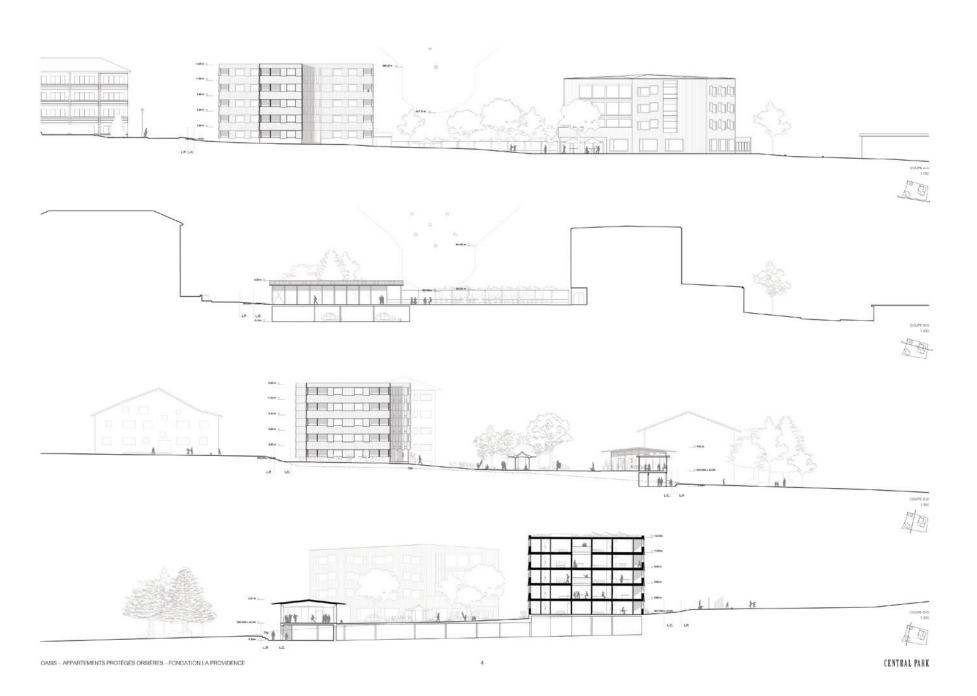


32

OASIS - APPARTEMENTS PROTÉGÉS ORSIÈRES - FONDATION LA PROVIDENCE

3

CENTRAL PARK



33

N°04 **CENTRAL PARK**

CONCEPT STRUCTUREL

Le système constructif envisagé se veut rationnel, économe en ossouroes et économique, tout en permettant à l'architecture de s'exprimer. Une attention particulière est donc être apportée à la conception des structures porteuses et au choix des matériaux

une utilisation de plancher mixte dans les étages, pour leur légèreté et la rapidité d'exécution.

- des refends en béton armé et en bois, continus sur toute la hauteur du bâtiment, afin d'assurer un bon comportement et

- l'utilisation de bois massif lamellé chevillé, afin d'éviter la Les matériaux recyclés et le béton à faible teneur en carbone, dont le alment produit avec moins de clinker, permettent de préserver les ressources et améliorent le bilan carbone.

LOGEMENTS EN STRUCTURE MIXTE BOIS-BÉTON

structure mixte bois-béton. La trame a été choisie régulière et de faible portée afin de minimiser les sections et pouvoir utiliser du un confort phonique entre les appartements et également d'apporter la rigidité nécessaire pour le contreventement du bâtiment. Ce système permet aussi d'atteindre une résistance R60 pour la protection au feu.

bâtiment. Le reste des porteurs (piliers, murs) sera réalisé en bois massif afin d'éviter au maximum l'usage de colles qui péjorerait la réutilisation future des matériaux dans le cadre d'une déconstruction. La réalisation de parois en bois massif lamellé chevillé préfabriqué permet de compléter les refends autres facades seront non-porteuses (avec l'intégration des

SALLE POLYVALENTE EN BOIS DE RÉ-EMPLOI

réutilisées pour la charpente de la nouvelle salle polyvalente. Un encastrement entre les nouveaux piliers bois et les anciennes sons transversal. Pour le sons longitudinal, deux croix de Saint-André seront disposées aux deux extrémités du bâtiment. Des panneaux bois permettront également de contreventer la toiture.

La ligison avec l'EMS existant sera en béton armé. Une reprise en sous-œuvre des fondations de l'EMS sera réalisée, puis les charges des fondations seront reprises par le nouveau mur.

Le sous-sol est composé de murs, poteaux et dalles en béton armé. Les poteaux des étages qui tombent sur la voie de circulation seront repris par des sommiers au sous-sol. La disposition du parking (places, rampe et voies de circulation) a été choisie pour s'adapter au plus proche de la trame des la salle des fêtes et la ligison avec l'EMS existant.

MATÉRIALITÉ SENSUELLE

brute et évoquent les constructions du pays. Un effort particulier est apporté pour que tous les matériaux mis en peuvre scient en harmonie entre eux. L'atmosphère que ces matériaux naturels

à la tradition des tavillons de façades, mais à grande échelle. En dialoquant avec son contexte, le nouveau bâtiment s'inscrit comme la petit frère de l'EMS, en réinterprétant le language de

compressõe et présentent de nombreux avantages: valorisation des terres d'excavation du site, énergie grise fortement réduite. valorisation des savoir-faire anciens, confort thermique grâce à l'inertie et régulation naturelle de l'humidité et des odeurs.

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

L'utilisation de matériaux sains et durables est proposée. Le recours au bêton de recyclage pour les murs, le radier et les dallages se justifie particulièrement. Le béton de recyclage pourra également être utilisé pour les bétons de propreté et de compression des planchers mixte. Dans une démarche de développement durable, une attention particulière sera également portée à la trapabilité des matériaux mis en œuvre.

Le système constructif et la matérialité des nouveaux bâtiments La toiture des logements sera végétalisée et recouverte de panneaux photovoltaiques, couplée au chauffage à distance.

Le choix du bois massif, sans colle permettra une meilleure valorisation de l'ouvrage dans le futur, lors d'un démantélement

INERTIE ET VENTILATION NATURELLE

aux loggias protègent les pièces de jour des rayons directs du soleil. Grâce à la masse des dalles mixtes, des cloisons en terre forte inertie qui amortit les variations de température jour nuit.

pour qu'une ventilation naturelle suffise pour évacuer les gains solaires et internes. La double crientation de tous les logements les périodes chaudes de l'année

naturelle optimale grâce à leur quadruple orientation et à la possibilité de créer des flux d'air qui traversent l'immeuble, du





OASIS - APPARTEMENTS PROTÉGÉS ORSIÈRES - FONDATION LA PROVIDENCE

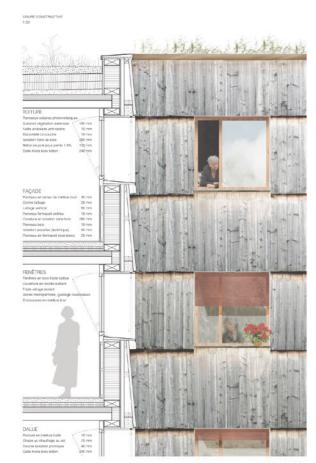






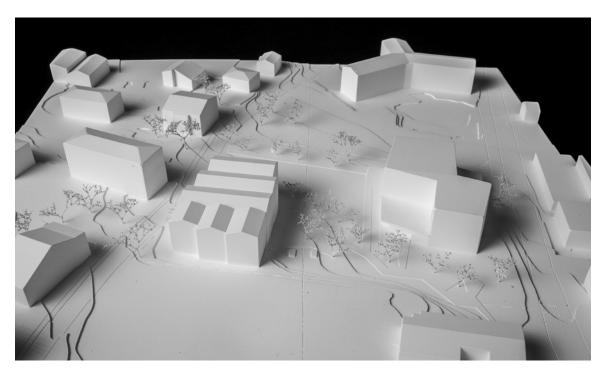






CENTRAL PARK

PROJETS NON CLASSES



N°01 TOSTAKY

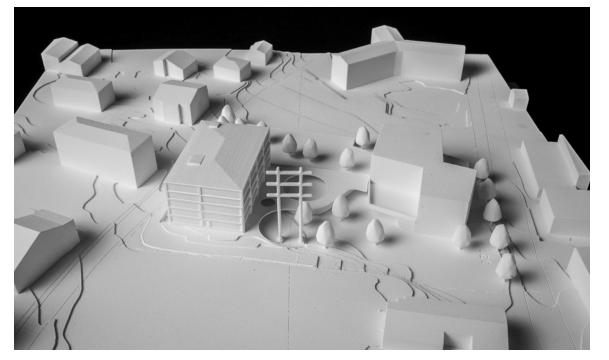
BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs:

Vincent Barindelli, Cyrille Fort, Bénédict Jordan, Jaoro Ambrozinho, Raluca Tudor, Grégoire Guex-Crosier

KURMANN CRETTON INGENIEURS SA, MONTHEY Collaborateurs:

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid, Alexandre Trani



N°02 LA CLAIRIERE

JORIS REALISATIONS SA, BOURG-ST-PIERRE ET DBS ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs:

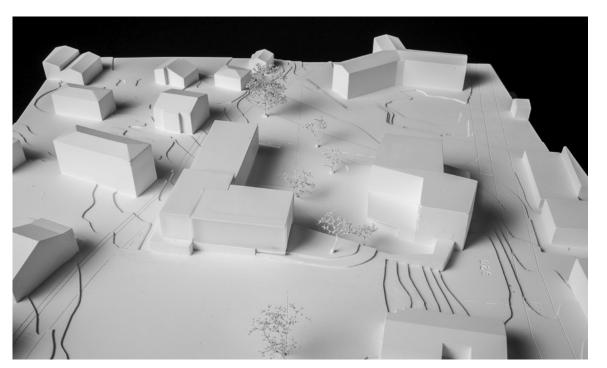
Pierre-Alain Joris

Giulio Sovran

SOCIETE SYNERGY INTERNATIONAL, AUDERGHEM / BRUXELLES

Collaborateurs:

Sébastien Cruyt



N°03 MA NOUVELLE MAISON

BESSE-FELLEY ARCHITECTURE SARL, LE CHABLE ET JUSTINE ESTOPPEY, LAUSANNE

Collaborateurs:

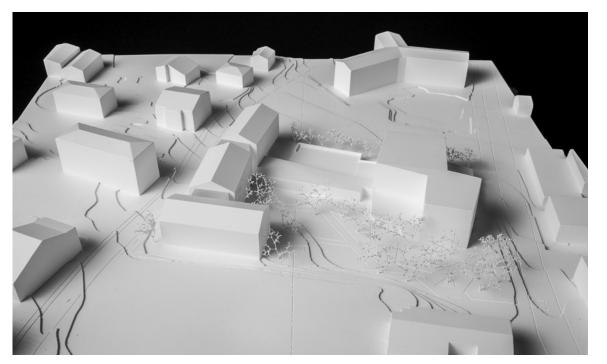
Corentin Besse

Justine Estoppey

102,2 METRES SARL INGENIERIE EN CONSTRUCTION BOIS, YVERDON

Collaborateurs:

Luca Jeannerat, Samuel Ballif



N°05 TRIPTYQUE

SHE ARCHITECTURE SA, VERBIER
ET PAR ARCHITECTURE SARL, GENEVE

Collaborateurs:

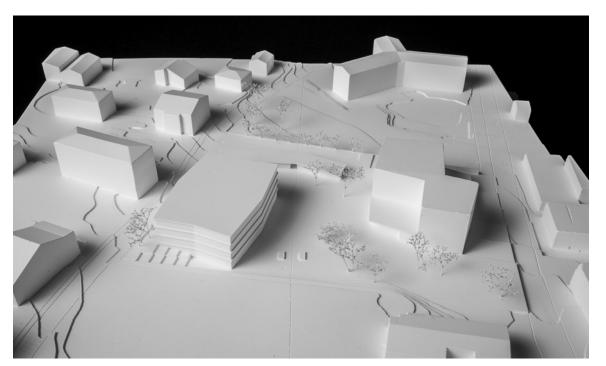
Sophie Morard, Mario Rodrigues

Liliana Pinto, Tiago Reis, Leonardo Grogg

EDITECH SA, BOTYRE / AYENT

Collaborateurs:

Olivier Dessimoz, Hamza Sehaqui



N°07 WONDERWALL

STEPHANE SCHERS ARCHITECTE EPFL REG A, ORSIERES

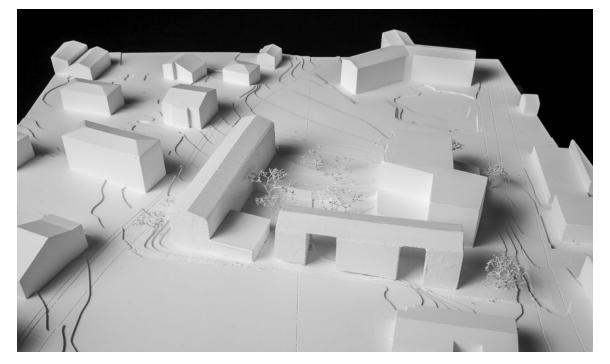
Collaborateurs:

Stephane Schers

THETAZ INGENIEURS CIVILS SA, MARTIGNY

Collaborateurs:

Jean-François Thétaz, Florentin Cotture



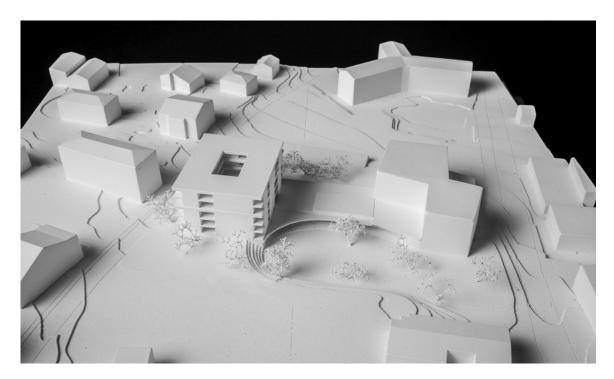
N°08 ORSÂÏRE

FARQUET ARCHITECTES SARL, LE CHABLE ET CAO+CAVERSACCIO ARCHITECTES, LAUSANNE Collaborateurs:

BOIS INITIAL SA, MORGES

Collaborateurs:

_



N°09 SISAO

ATELIER D'ARCHITECTURE CHRISTOPHE CORTHAY, VERBIER

Collaborateurs:

Candice Franzetti, Manon Pinget, Kevin Volet, Paulo Santos

TERRETTAZ-FELLAY SA, LE CHABLE

Collaborateurs:

_